

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU RE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIJOUX

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- afférents au Conseil : 10

- en exercice : 10

- qui ont pris part à
la délibération : 9*Séance du 25 mai 2023***01247.2023.5.031***L'an deux mil vingt DEUX vingt trois , le 25 mai à 19 heures*

Date de la convocation : 17.05.2023

Date d'affichage : 31.05.2023

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents : M. VIALLET, MC COUTURIER, M. VUILLERMOZ, P.
ECAILLE, C. GROSGURIN, S. JUHEN, G. LEGAY, D. JULLIARD
Arrivé en cours de séance : Christian GROSGURIN
Absent : J.F. JOLY

G. LEGAY a été élu Secrétaire de séance, conformément à l'article
2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Objet : GESTION FINANCIERE – Choix de l'attributaire du marché pour les études
de six bâtiments communaux**

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des prestataires a été lancée pour cette opération.

Même si le montant estimatif du marché ne l'imposait pas, la commune a choisi, par souci de transparence et de maximiser le jeu de la concurrence, le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur suivant : <http://www.synapse-entreprises.com> le 17 mars 2023.

La date limite de remise des candidatures et des offres était prévue le 25/04/2023 à 17h00.

La transmission des documents par voie électronique était obligatoire via le lien reçu du site précité.

Un avis est paru dans Le Pays gessien le 23 mars 2023 (même si la procédure n'y obligeait pas).

Pour maximiser la concurrence, au-delà de la publication sur le site Profil acheteur, la commune a sollicité du CAUE (comité départemental d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) l'envoi en parallèle de l'information de cette mise en ligne à tous les architectes du département de l'Ain, ce qu'il a fait. La maire a aussi envoyé l'information à deux architectes ayant dans un passé récent été sollicité par la commune pour des prestations et à un architecte de Lons-le-Saunier travaillant actuellement sur un dossier privé dans la commune.

Deux offres ont été transmises dans les délais ATELIER B et ARCHITECTURE ENERGIES (cette dernière, à 17 h pile, donc encore recevable).

Finalement seulement deux offres ont été remises, toutes eux dans ARCHITECTURE ENERGIES -pour cette dernière, à 17 h pile, mais c'était e

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 001-210102471-20230525-0124720235031-DE

A noter qu'un cabinet d'architectes avait sollicité une date pour une visite, des propositions lui ont été faites, mais finalement ledit cabinet a envoyé un mail pour indiquer qu'il ne répondrait finalement pas à l'appel d'offres.

Sur les trois cabinets informés spécifiquement, un seul a répondu, pour décliner en indiquant qu'il réduisait son activité à l'approche de la retraite.

L'analyse des offres a été effectuée et présentée à la commission Voirie patrimoine puis Finances. Cette analyse s'est effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation (qualité de l'offre, 60 %, prix, 40 %).

La commission Voirie patrimoine, après analyse des deux offres et au vu du rapport des offres, propose de choisir l'offre la mieux-disante, à savoir ATELIER B.
La commission des finances partage cet avis.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide d'attribuer le marché à ATELIER B pour un montant de 62 000 € HT.

Autorise Madame le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaire à son exécution.

Dit que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget 2023 en dépenses chapitre 21.

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 9

DELIBERATION N°01247.2023.5.031

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Pour copie conforme

après dépôt en Préfecture

Le Maire, M.VIALLET

le :

et publication et notification

le :

Envoyé en préfecture le 31/05/2023

Reçu en préfecture le 31/05/2023

Publié le



ID : 001-210102471-20230525-0124720235031-DE